



RAPPORT A LA COMMISSION SUPERIEURE DES SITES, PERSPECTIVES ET PAYSAGES

Séance du 16 janvier 2026

Demande de renouvellement du label Grand Site de France
"Marais poitevin" (Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Vendée)

Rapport IGEDD n°016396-01

établi par

Philippe Schmit

Inspecteur général

Janvier 2026



Situation du Grand Site « Marais poitevin » au niveau national et régional (source : Géoportail).



Délimitation du projet Grand Site au sein du périmètre du parc naturel régional du Marais poitevin (source : dossier de candidature p.36).

1. Le territoire du Grand Site

1.1 Ses caractéristiques principales

Le Marais poitevin, deuxième plus grande zone humide de France après la Camargue, couvre un territoire totalisant environ 100 000 hectares. Il est reconnu pour sa richesse naturelle et son patrimoine historique, mais aussi pour le savoir-faire hydraulique permettant une gestion très fine du bassin. Au sein de cet ensemble, les secteurs de « marais mouillés » représentent environ 29 000 ha, souvent qualifiés de « Venise verte ».

Classé site d'importance nationale et labellisé Grand Site de France (GSF) depuis 2010, ce territoire illustre l'équilibre fragile entre activité humaine et préservation de la nature. Le périmètre labellisé Grand Site de France s'étend depuis 2009 sur 48 964 ha et concerne les 23 communes¹ du site classé réparties sur trois départements (Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vendée) et deux régions (Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire). Ce territoire englobe partiellement la ville de Niort à l'est pour s'allonger vers l'ouest jusqu'à Maillezais en Vendée.

La candidature pour le renouvellement du label GSF couvre la période de 2025 à 2033. Le périmètre d'action du label se concentre rigoureusement sur les zones les plus vulnérables et emblématiques : les marais mouillés. Ce cœur historique est caractérisé par son maillage bocager et son réseau navigable. Le parc naturel régional (PNR) « du Marais poitevin », gestionnaire du Grand Site, assure la coordination transversale des politiques publiques, de l'urbanisme à l'environnement.

1.2 Sa géomorphologie

Le Marais poitevin est, géologiquement, un vestige de l'ancien Golfe des Pictons. Cette vaste entité marine s'est progressivement comblée par l'apport de sédiments marins et fluviaux, charriés notamment par la Sèvre Niortaise et le Lay.

Le trait dominant de sa géomorphologie est une planéité quasi absolue s'étendant sur des centaines de kilomètres carrés. Cette particularité est la cause principale de la stagnation des eaux, rendant le territoire naturellement inondable et explique l'ampleur des travaux d'assèchement et d'aménagement hydraulique réalisés au fil des siècles.

Les sols, principalement hydromorphes, se caractérisent par une saturation en eau prolongée. Ils sont constitués d'épaisses couches d'argiles, de limons et, par endroits, de tourbes. Ces dernières constituent un puits de carbone majeur. Si cette structure géologique fonde l'identité paysagère et le fonctionnement écologique du marais, elle lui confère également une grande vulnérabilité face au dérèglement climatique, notamment face à l'élévation du niveau des mers et aux sécheresses prolongées.

1.3 Ses paysages

Le paysage du marais mouillé est un modèle d'organisation anthropique de la nature. Il se caractérise par un maillage dense et géométrique, né de l'entrelacement du réseau hydraulique (canaux, conches², rigoles) et de la trame arborée. Ce réseau de voies d'eau s'étend sur plus de 8 200 kilomètres³ dont 2 100 km dans le Grand Site de France.

L'élément paysager le plus structurant, identifiable à l'échelle mondiale, est l'alignement des frênes têtards (ou trognes⁴) qui bordent les canaux. La taille régulière (l'émonde) de ces arbres crée une silhouette caractéristique et permet de former une voûte végétale dense au-dessus des conches, d'où l'expression de « cathédrale de verdure ».

Ce paysage dépend intrinsèquement des activités agricoles traditionnelles, telles que l'entretien des prairies inondables notamment pour le pâturage, ainsi que des savoir-faire sylvicoles. Sa pérennité est aujourd'hui doublement menacée : par la chalarose, un champignon qui attaque les quelque 400 000 frênes du territoire, et par le déclin des pratiques d'entretien des berges, dont les racines des arbres assurent pourtant la tenue mécanique. Ainsi en suivant la Sèvre niortaise, se succèdent des paysages de plus en plus ouverts, de conches, de canaux et de fossés, de prairies

¹ Il s'agit de onze communes des Deux-Sèvres : Amuré, Arçais, Bessines, Coulon, Frontenay-Rohan-Rohan, Le Vanneau-Irleau, Magné, Niort, Saint-Georges-de-Rex, Saint-Hilaire-la-Palud, Sansais ; de dix en Vendée : Benet, Bouillé-Courdault, Damvix, Doix-lès-Fontaines, Le Mazeau, Liez, Maillé, Maillezais, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Sigismond et de deux en Charente-Maritime : La Ronde et Taugon.

² Canal d'environ 6 mètres de largeur qui est desservi par les fleuves, canaux et rigoles du Marais poitevin.

³ Il comprend également pour le territoire couvert par le PNR 1 000 km de digues et 594 ouvrages hydrauliques.

⁴ La trogne est un arbre têtard résultant de tailles périodiques spécifiques afin de fournir du bois de chauffage et du fourrage.

humides, de forêts, des villages traditionnels avec leurs maisons de pierre calcaire aux tuiles (canal ou romane), reliées d'une manière ou d'une autre au marais, puis des zones de marais desséchés jusqu'à la baie de l'Aiguillon.



Paysage de bocage avec, au premier plan, une haie de frênes têtards délimitant une parcelle et matérialisant le passage d'un des canaux du Marais poitevin, ici en Vendée depuis l'abbaye de Maillezais (Ph.S novembre 2025)

1.4 Ses espaces naturels

Le Marais poitevin est un espace de conservation écologique de premier plan, dont l'importance est attestée par sa labellisation Ramsar (zone humide d'importance internationale), étendue et unifiée en 2023 pour la préservation des zones humides et son intégration au réseau Natura 2000 (les Zones de Protection Spéciale et Zones Spéciales de Conservation couvrant 67 % du site classé).

Il abrite des écosystèmes rares, notamment les prairies humides non amendées et les boisements alluviaux, vitaux pour la faune. Le site sert de refuge à des espèces bio-indicatrices de la qualité des milieux, telles que la loutre et l'anguille européennes. De plus, il constitue un habitat majeur pour le cuivré des marais (*Lycaena dispar*), un papillon protégé au niveau européen.

Ces espaces naturels jouent également un rôle régulateur essentiel dans le cycle de l'eau. Ils agissent comme des éponges, lors des crues, et comme des réservoirs, durant les périodes sèches, une fonction dont la pertinence ne cesse de croître face aux défis du changement climatique.

1.5 Son histoire et son patrimoine

Les grands travaux d'aménagement du Marais poitevin ont débuté il y a près d'un millénaire. Initiés au Moyen Âge par les ordres monastiques (bénédictins et cisterciens), ils visaient à drainer l'ancien golfe des Pictons. Ces moines ont jeté les bases du quadrillage hydraulique actuel en érigeant les premières digues et les grands canaux d'évacuation.

Après les guerres de Religion, Henri IV relança ces grands travaux en s'appuyant sur l'expertise d'ingénieurs hollandais. Plus tard, Napoléon compléta cette œuvre par le décret de 1808, visant à canaliser et rendre navigable la Sèvre Niortaise. A partir de la monarchie de Juillet, des travaux d'élargissement ou de création de rigoles et de conches furent effectués et, à compter de 1992, des Grands travaux de réhabilitation du Marais poitevin furent engagés.

Aujourd'hui, les 8 200 km de voies d'eau, les ouvrages d'art (écluses, vannages) et le petit patrimoine bâti sont les témoins matériels de cette épopée humaine. Mais l'histoire se lit également dans le patrimoine immatériel : les savoir-faire liés à la taille des trognes⁵ et la gestion des prairies inondables sont des pratiques séculaires. Indispensables à la conservation du site, elles assurent la pérennité de l'identité du marais.

1.6 Sa socio-économie

La démographie du Marais poitevin est plutôt stable (+1,5 % entre 2011 et 2022 hors Niort, 3,1 % avec la ville-préfecture soit + 2 663 habitants)⁶.

⁶ *Durant la période, le nombre de résidences principales a connu une augmentation de 977 unités dans la partie rurale et de 2 154 à Niort. Le nombre de résidences secondaires a baissé sur les communes du marais de 93 unités alors qu'elles progressaient de manière sensible à Niort (+ 523 unités).*

L'agriculture, notamment l'élevage sur prairies inondables, est fondamentale pour le maintien des paysages ouverts. Cependant, cette activité est en déclin, confrontée à des contraintes environnementales et économiques fortes, ainsi qu'à la concurrence de la culture céréalière (particulièrement le maïs irrigué) mais se maintient dans le GSF.

Parallèlement, le tourisme, concentré dans la « Venise verte », constitue un moteur économique puissant pour l'hébergement, la restauration et les loisirs nautiques. Selon le PNR, 500 000 visiteurs par an fréquenteraient les communes du Grand Site⁷.

Le PNR et les structures dédiées, comme l'Établissement public du Marais Poitevin (EPMP), doivent arbitrer les usages conflictuels de la ressource en eau. L'enjeu est de concilier les besoins agricoles estivaux avec le maintien des niveaux d'eau indispensables à la navigation touristique et à la survie des écosystèmes. Garantir cet équilibre durable entre activité économique et conservation du patrimoine est aujourd'hui le défi majeur du territoire.

2. Un site classé, de nombreuses protections

2.1 Un vaste site classé, des sites inscrits disséminés

Le site classé du « marais mouillé poitevin » constitue l'élément central du dispositif de protection du Grand Site de France (GSF). S'étendant sur 18 620 hectares⁸, il bénéficie du régime protecteur de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites.

Son classement, acté le 9 mai 2003, est motivé par son intérêt pittoresque et scientifique. En complément, une dizaine de sites inscrits⁹ ponctuent le territoire, totalisant 144 hectares. Ces derniers concernent le plus souvent des parties de villages ou de hameaux présentant un intérêt patrimonial particulier.

2.2 Les autres dispositifs de protection

Les protections relatives aux monuments historiques couvrent une superficie totale de 1 383 ha. Les trois Sites patrimoniaux remarquables (SPR) (Niort, Coulon et Arçais) constituent par ailleurs 1 163 ha de zones protégées.

À cet ensemble s'ajoutent les périmètres du réseau Natura 2000, au titre d'autres réglementations environnementales :

- 14 668 ha pour la Zone de protection spéciale (ZPS) du Marais poitevin ;
- 4 705 ha pour celle de la Plaine de Niort nord-ouest ;
- 326 ha pour celle de la Plaine de Niort sud-est.

Le classement Ramsar et les arrêtés préfectoraux de protection du biotope (APPB) complètent l'éventail des outils dont dispose le Grand Site. Un APPB spécifique est d'ailleurs dédié à la préservation des frênes et autres arbres conduits en têtard¹⁰, une mesure vitale pour la biodiversité locale.

Enfin, la charte du PNR (2014-2029) constitue le document de référence qui coordonne et renforce la protection de ces espaces naturels et des paysages sur le long terme.

3. Le bilan du label Grand Site 2018-2024

3.1 L'historique du label

Le label Grand Site de France a été attribué au territoire initialement en 2010, puis renouvelé en 2018. Cette reconnaissance nationale a non seulement légitimé l'action du syndicat mixte du PNR, qui pilote

⁷ Il n'est pas établi de décompte précis des visiteurs du Grand Site. Les données de l'office de tourisme de Niort - Marais poitevin montrent sur l'agglomération de Niort un nombre de 732 511 excursionnistes en juillet 2025 et 900 299 en août 2025, chiffres en baisse au regard de 2024 mais relativement stables dans la durée. Les nuitées sur le même périmètre sont pour ces deux mois respectivement de 276 383 et 329 944 unités. Si le reste de l'année, l'activité économique, notamment du secteur mutualiste compte dans la fréquentation, cet aspect est marginal les mois d'été. Cela permet de mesurer l'attractivité touristique réelle du territoire. L'office de tourisme Vendée Marais poitevin mentionne de son côté pour la période estivale 2024, 191 arrivées touristiques et au global 1,2 million de visites d'excursionnistes réalisées en 2024, mais il n'est pas possible de les localiser.

⁸ soit environ 41 % de la superficie du Grand site.

⁹ Ils concernent les communes de Doix-ès-Fontaines, Bouillé Courdault, Liez, Le Mazeau, en Vendée.

¹⁰ Arrêté n°DREAL/APPB/79-2013-1 portant protection des arbres conduits en têtards dans le Marais poitevin (Deux-Sèvres).

ce périmètre interrégional et interdépartemental, mais elle a surtout permis l'institutionnalisation d'une gestion intégrée.

Auparavant, la gestion était fragmentée entre de multiples acteurs locaux (Associations syndicales autorisées, communes, départements). Le label a ainsi joué un rôle moteur en devenant une plateforme de convergence pour les projets et leurs financements, contribuant à la réalisation des actions structurelles.

3.2 Les intentions du label sur la période 2018-2024

Les grandes lignes du projet de label s'articulaient autour de trois axes majeurs :

Axe 1 : Un plan paysage pour le Grand Site de France.

Axe 2 : Des projets structurants de mise en valeur du patrimoine et d'accueil des visiteurs.

Axe 3 : Une gestion partagée pour l'évolution qualitative du site.

Pour la période 2018-2024, le bilan financier s'élève à 24,2 M €, mobilisés par le PNR et ses partenaires. La répartition des financements se décline comme suit :

- 977 077 € ont été consacrés aux « grands travaux de renouvellement de la trame arborée » ;
- 8 625 245 € ont été dépensés pour le « soutien à l'élevage et aux pratiques favorables à la préservation du site classé » ;
- 5 250 000 € ont été mobilisés par la « mise en valeur du patrimoine hydraulique » et le maintien de ses fonctionnalités. La restauration des ouvrages hydrauliques (sept barrages, sept écluses) a représenté 4 M €, celle de 250 km de voies d'eau 1,2 M € ;
- 1 807 663 € ont été fléchés sur les « enjeux paysagers et la préservation du patrimoine naturel » avec 0,8 M € pour l'animation du site Natura 2 000, pour l'acquisition de 120 ha par les Conservatoires des espaces naturels (CEN) et la création d'un nouvel espace naturel sensible (ENS) dans le cadre de la protection des milieux naturels et des paysages. Des actions ont également porté sur la politique de gestion de l'eau pour 0,5 M € avec l'établissement d'un cadre juridique (14 règlements d'eau, six contrats de marais, couvrant 12 769 ha sur les 18 620 du site classé), les travaux de continuités écologiques, notamment l'aménagement de passages à l'outrre ont conduit à une dépense de 0,15 M € ; il convient également d'inclure à ce titre la création de la réserve naturelle régionale (RNR) du Galuchet à Niort ;
- 2 858 365 € ont été affectés au « renforcement des actions de mise en valeur du cadre de vie des villages ». 1,8 M € dans le cadre de la requalification et de la mise en valeur de villages, près de 0,4 M € pour la mise en œuvre d'un plan en faveur de l'architecture, 0,3 M € pour l'élaboration d'une stratégie énergétique concertée, 0,1 M € pour la prise en compte des enjeux urbains, paysagers et environnementaux dans le cadre des documents d'urbanisme et 0,13 M € pour la résorption de la publicité illégale ;
- 3 501 572 € ont été attribués à des « actions d'amélioration et de diversification de la découverte du Grand Site de France » avec notamment un effort important dans le domaine des mobilités douces (3,1 M €) et près de 0,3 M € pour l'implication des acteurs du tourisme ;
- 446 716 € ont permis d'asseoir « la participation citoyenne, le partage et la transmission et des valeurs du Grand Site de France » avec la mise en valeur des sites patrimoniaux, l'accompagnement des acteurs dans leur compréhension des enjeux du Marais poitevin, dans le renforcement des outils de médiation ;
- 768 436 € ont été accordés aux « frais généraux et à l'encadrement » du GSF durant les sept années concernées¹¹.

Dans le dossier de candidature examiné par votre commission en 2017, il était évoqué un budget annuel consacré à la gestion du GSF de 424 000 € (soit une part de 28 % du budget de fonctionnement du PNR affecté à la gestion du GSF). Le PNR prévoyait de consacrer 5,88 M € à des actions contribuant au projet dont 1,8 M € relevant exclusivement au GSF dans le cadre des actions liées à son plan paysage. Le plan d'actions ne présentait pas d'indicateurs.

Le bilan de cette période témoigne d'une gouvernance technique et politique efficace. La mobilisation des fonds de l'État (DREAL, Agence de l'Eau) et des collectivités (Régions, Départements) a permis

¹¹ Un tableau plus détaillé de ces dépenses est présenté dans le dossier de candidature p.109 et suivantes.

de répondre à des enjeux tels que la lutte contre la chalarose des frênes, la modernisation des ouvrages hydrauliques et la restauration patrimoniale. Toutefois, cette phase de consolidation révèle de nouveaux défis. Si les actions ont permis de stabiliser la dégradation des milieux, deux menaces s'accentuent : la saturation touristique estivale dans le cœur fragile du marais mouillé (gérée par des parkings saisonniers) et l'accélération des impacts du changement climatique sur le régime hydrologique.



Paysage de la Venise verte avec à droite les frênes têtards et leur silhouette particulière et à gauche les plantations de peupliers souvent implantés en deuxième ligne au regard des berges (Ph.S novembre 2025)

3.3 Les principales conséquences de l'octroi du label pour la période 2018-2024

Sur le site classé :

Le label a conféré au PNR un rôle clé dans la gestion des infrastructures (canaux, berges, ouvrages hydrauliques), mettant fin à la fragmentation des responsabilités. Il a permis de mobiliser des crédits spécifiques pour la restauration lourde du petit patrimoine hydraulique (ports, écluses, barrages, passerelles, ponceaux) qui, sans ce financement ciblé, se serait irrémédiablement dégradé.

Sur le paysage :

Le « Plan de sauvegarde des trognes » a mobilisé des chantiers-écoles et des artisans locaux pour l'entretien de plusieurs milliers de frênes. En parallèle, la reconstitution du paysage a été amorcée avec la plantation de 21 000 arbres (essences locales), 25 000 peupliers et 10 km de haies. Le label a agi comme un levier contre l'embroussaillement en soutenant le pâturage extensif, garantissant ainsi l'horizon ouvert et la lisibilité du quadrillage hydraulique.

Sur la mobilité :

Le label a été le catalyseur d'un réseau maillé de plus de 700 km d'itinéraires doux (350 km de voies d'eau balisés, 350 km de pistes cyclables), favorisant l'intermodalité (vélo/barque). Des efforts notables ont été réalisés pour créer des parkings de déport en périphérie des coeurs de site (Coulon, Arçais, Sansais, Amuré, Maillezais...) et des liaisons vers les transports en commun. Le PNR a également incité les prestataires à diversifier leur offre, notamment via le vélo électrique.

Sur l'agriculture et notamment l'élevage :

Un budget de 7,5 M € a permis le maintien de 5 280 ha de prairies contractualisées. Par ailleurs, 1 M € a été consacré à la restauration de 243 ha de prairies¹², aux aménagements pastoraux et à la desserte de 150 ha de marais par le chaland bœtaillère du PNR¹³. Le soutien aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été consolidé par le PNR, garantissant la pérennité de l'élevage extensif.

¹² De nouvelles prairies ont été gagnées sur les peupleraies et mobilisées pour les cultures.

¹³ Voir photo page 25.

Sur les milieux naturels :

Les campagnes de curage raisonné ont contribué à l'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux de surface en réduisant l'eutrophisation¹⁴ dans les canaux. Le label GSF a servi de cadre pour articuler les objectifs des zones Natura 2000 avec la gestion quotidienne, permettant la mise en place de plans de conservation pour les roselières et les habitats d'intérêt communautaire.

Sur le grand public et le tourisme :

Les actions de médiation (applications mobiles, maison du marais, panneaux interactifs) ont renforcé la compréhension du régime hydrologique et de la fragilité des berges par les habitants et visiteurs. Enfin, le label a agi comme un multiplicateur d'image de marque et d'attractivité, positionnant le Marais poitevin comme une destination d'écotourisme d'excellence, attirant des investissements privés et favorisant la professionnalisation des bateliers.

Maquette très didactique de l'histoire et de la complexité de la gestion des marais présentée à la maison du Marais poitevin à Coulon (Ph.S novembre 2025)



3.4 Rappel des débats en CSSPP le 19 octobre 2017 sur le renouvellement du label pour la période 2017-2022

Lors de l'examen du précédent renouvellement, la commission avait rendu un avis unanime assorti de trois recommandations :

- 1- poursuivre les actions favorables au maintien et au développement de l'élevage en lien avec la gestion des prairies du marais mouillé ;
- 2- faire du Grand Site de France un levier pour que la gestion hydraulique en cours sur le site classé soit étendue à l'ensemble du périmètre du Grand Site de France ;
- 3- veiller à la qualité architecturale des équipements et de la qualité d'aménagement des zones urbaines, notamment pour tenir compte de la ville de Niort incluse dans le périmètre.

Ces recommandations ont été suivies d'effets tangibles, bien que des défis subsistent.

- Sur l'élevage (n°1) : les résultats sont significatifs grâce aux MAEC, mais cet effort doit être pérennisé face à la fragilité économique de la filière.
- Sur la gestion hydraulique (n°2) : une coordination renforcée a été mise en place entre les syndicats de marais, l'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) et l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP). Si les conflits d'usage ont diminué grâce à une régulation fine des niveaux d'eau, la question des prélèvements agricoles demeure complexe, comme en témoigne l'actualité juridique récente¹⁵.
- Sur l'architecture et Niort (n°3) : une partie de la ville de Niort a été retirée du périmètre GSF pour s'ajuster au tracé du site classé, au SPR qui protège déjà les abords de la Sèvre Niortaise et du Landon et à la zone Natura 2000. L'orientation d'aménagement et de programmation Grand Site en préparation est l'un des objectifs majeurs du prochain label à cet égard¹⁶.

¹⁴ Phénomène conduisant à un apport excessif de nutriments dans les eaux avec pour conséquence une prolifération végétale et un appauvrissement en oxygène.

¹⁵ Arrêt de la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 26 septembre 2025 annulant l'arrêté préfectoral d'autorisation d'irrigation agricole dans le marais poitevin en raison du caractère excessif des niveaux de prélèvements (arrêt n°24BX02277 et 24BX02234).

¹⁶ Par ailleurs, Le PNR a diffusé un carnet d'architecture aux 89 communes.

3.5 La gouvernance et les moyens affectés

La gouvernance est assurée par le PNR, qui fédère les partenaires du territoire, notamment au sein du Comité de suivi Grand Site de France¹⁷.

Ce comité se réunit *a minima* une fois par an sous la présidence du PNR. Il rassemble un large panel d'acteurs répartis en trois collèges :

- **les services de l'État** : Préfets, SGAR, chefs des UDAP, direction de l'Établissement public du Marais poitevin (EPMP) et les DREAL ;
- **les collectivités territoriales** : Présidents des conseils régionaux et départementaux, présidents des EPCI et maires des communes du GSF ; présidences de l'IIBSN et des syndicats mixtes de bassins versants (Sèvre Niortaise et Vendée Sèvre Autise) ;
- **les acteurs socio-professionnels et experts** : Agence de l'eau Loire-Bretagne, agences départementales du tourisme, CAUE, CRPF, Conservatoires d'espaces naturels (CEN), syndicats de marais et de propriétaires fonciers, chambres consulaires, associations de protection de la nature, conseil scientifique et prospectif, et syndicat de la batellerie.

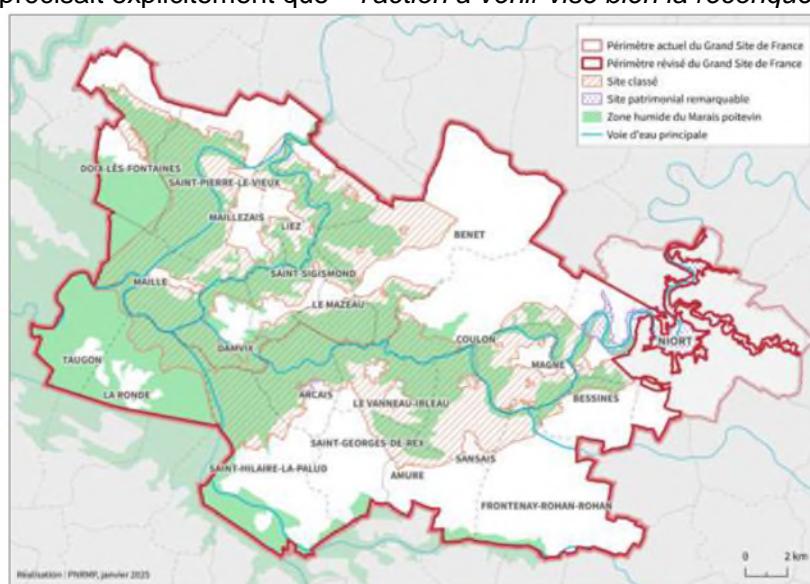
L'équipe dédiée au pilotage et à la mise en œuvre des actions du label a été renforcée, passant de neuf à 12,2 équivalents temps plein (ETP). Cet accroissement des effectifs a principalement porté sur les missions liées aux plantations, au paysage et aux enjeux climatiques.

4. Les orientations stratégiques du Grand Site de France pour la période 2025-2033

4.1 Le périmètre proposé

L'orientation choisie prévoit le maintien du périmètre actuel, à l'exception d'une partie de la ville de Niort située autour de la Sèvre Niortaise. Cette position est présentée comme la suite d'une recommandation de votre commission ; toutefois, il n'a pas été possible à votre rapporteur de retrouver cette mention dans vos travaux passés.

En revanche, lors de la séance du 19 octobre 2009 ayant accordé le label, la conclusion des auditions précisait explicitement que « *l'action à venir vise bien la reconquête plus large du marais* ».



Périmètre actuel et révisé du Grand site de France (source dossier de candidature p.115)

La modification proposée restreint le Grand Site de 4 120 ha, exclusivement sur le territoire de Niort, dont seuls les périmètres du site classé, du SPR et la zone Natura 2000 resteraient intégrés. Dans son dossier de candidature, le PNR propose de « *réinterroger le périmètre délimité il y a plus de 20 ans* », notamment les « *lisières de la servitude classée et certaines enclaves actuellement non protégées* ».

¹⁷ Dernière date connue pour sa réunion le 29 novembre 2024 à Damvix.

Dans la mesure où deux Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites (CDNPS des Deux-Sèvres et de Vendée), ont déjà délibéré en ce sens, il conviendrait de faire de cette réflexion un axe majeur de la période 2025-2033 pour le Grand Site (cf recommandations infra).

4.2 Les objectifs pour la période du label

Les thématiques et actions pour la période 2025-2033 sont portées par un budget global de 28 410 000 €, réparti comme suit : 3 064 000 € sont prévus pour « accompagner l'évolution de la trame arborée ».

- 9 950 000 € pour « maintenir des prairies soutenir l'élevage et les activités agricoles favorables à la préservation du site classé » ;
- 2 500 000 € pour « restaurer et entretenir le patrimoine hydraulique » ;
- 1 250 000 € pour « restaurer la stratégie collective en faveur de la préservation de la ressource en eau » ;
- 1 360 000 € pour « conserver la mosaïque de paysages et de milieux naturels » ;
- 4 330 000 € pour « accompagner les élus et les habitants dans leurs projets pour favoriser un cadre de vie durable et résilient » ;
- 3 580 000 € pour « encourager les professionnels et les acteurs publics dans leurs projets écotouristiques » ;
- 988 000 € pour « favoriser une culture commune » ;
- 1 388 000 € de frais généraux et d'encadrement.

Sur le site classé :

La poursuite des actions en faveur de la préservation du paysage est annoncée avec 1,1 M € consacrés à la plantation de 30 000 arbres têtards et 15 km de haies, ainsi que 0,18 M € pour la plantation de 30 000 peupliers. De nombreuses autres actions sont prévues pour sensibiliser et former les propriétaires quant au choix des essences et aux techniques de taille. La candidature du PNR mentionne également un travail auprès de différents publics (professionnels du tourisme et scolaires notamment) pour renforcer la connaissance des composantes du site classé.



*Train de bois,
pratique ancestrale
encore en vigueur
dans le Marais
poitevin permettant
d'extraire des
grumes de parcelles
enclavées (Ph.S
novembre 2025)*

Sur le paysage :

Au-delà de la protection du site classé, une somme de 2 M € est prévue pour accompagner les communes dans la requalification des espaces publics. Un travail sera mené avec les deux DREAL, les trois architectes des bâtiments de France (ABF) et les trois CAUE sur les projets de bâtiments agricoles. Par ailleurs, les actions déjà engagées concernant les documents d'urbanisme seront poursuivies. En complément, des fiches sur les clôtures ont été créées pour sensibiliser les habitants, un guide des plantes a été édité et une nouvelle édition du guide intitulé « Publicité et signalisation » est annoncée. Le patrimoine bâti vernaculaire fera l'objet d'une attention particulière, notamment via des balades architecturales et la finalisation de l'inventaire du patrimoine culturel. Enfin, l'observatoire

photographique du paysage, qui assure le suivi de 31 sites représentatifs, sera maintenu et élargi à l'ensemble du PNR.

Sur le patrimoine :

Le PNR mettra en place un programme de sauvegarde du patrimoine immatériel et de transmission des savoir-faire liés à l'eau, à la navigation traditionnelle (construction de barques plates) et à l'émonde des trognes, en créant des ateliers de formation et de documentation. Simultanément, un programme d'accompagnement technique et financier des propriétaires sera maintenu pour la restauration des maisons traditionnelles (façades, toitures, utilisation de matériaux locaux).

Le Grand Site comprend de nombreux points de passages d'une rive à l'autre d'un canal. Ils font l'objet d'importants travaux de maintenance, voire de restauration menés par le PNR avec ses partenaires IIBSN, les syndicats gemapiens, les syndicats de marais, etc. (Ph.S novembre 2025)



Sur la mobilité :

À partir de l'inventaire des ponts conduit par le Cerema, le programme d'actions mobiliserait 1,5 M € pour la réhabilitation de chemins, de ponts, de passerelles et d'aires de stockage. Le Grand Site encourage par ailleurs l'usage des deux-roues pour parcourir le marais. Si, depuis 2022, un éco-compteur est présent sur la Vélo Francette¹⁸, les données pour les autres axes restent à consolider.

Sur l'agriculture et notamment l'élevage :

Il s'agit pour l'essentiel de poursuivre l'accompagnement des systèmes d'exploitation agricole favorables à l'élevage (budget de 8,5 M €, soit une augmentation de 1 M € par rapport à la période 2018-2024). Le gestionnaire du GSF conforte ainsi les actions passées. Toutefois, un sujet subsiste concernant les « communaux », ces marais appartenant aux communes. Leur maintien dans le cadre des surfaces dédiées à l'élevage constitue un impératif que pourraient favoriser leur passage sous statut d'ENS ou de RNR. Ce point n'est actuellement pas tranché mais mériterait de l'être.

Par ailleurs, un budget de 1,2 M € est alloué pour favoriser 50 nouveaux franchissements afin de désenclaver des parcelles du marais.

¹⁸ Elle constitue l'une des véloroutes françaises reliant Ouistreham (Normandie) à La Rochelle (Nouvelle-Aquitaine) sur 651 km. On y dénombrerait par an 57 000 visiteurs. Les autres éco-comptages ne sont pas connus.



Le rétablissement de l'élevage au sein du Marais poitevin est une des ambitions fortes du GSF. Il a concerné 243 ha dans la période 2018-2024. (Ph.S novembre 2025)

Sur les milieux naturels :

La poursuite de l'entretien des réseaux hydrauliques est engagée sur la période 2025-2033. Elle devrait contribuer à une meilleure gestion des usages et permettre une amélioration de la ressource en eau, insuffisante à certaines périodes de l'année. L'ambition affichée d'un renforcement de la connaissance des milieux naturels et du suivi des espèces remarquables (notamment les espèces cibles, indicatrices de l'état des milieux) est dotée d'un budget global évalué à 640 000 €. Les actions de génie écologique se poursuivront, notamment dans le cadre du nouveau Docob Natura 2000 approuvé en 2022.

Sur le tourisme :

Le programme d'actions prévoit, à court terme, le lancement d'une enquête de fréquentation touristique afin de mieux évaluer les profils des visiteurs et leurs besoins. Si l'Office de tourisme « Destination Vendée Marais Poitevin » produit des statistiques précises¹⁹, un équivalent pour les secteurs de Nouvelle-Aquitaine fait défaut. À certaines périodes de l'année, les embarcadères et aires de stationnement sont saturés ; celui de Coulon reçoit à lui seul 65 000 visiteurs par an. Le projet devra toutefois préciser les stratégies de gestion lors des périodes de pic d'affluence et les effets attendus de l'ouverture des parkings complémentaires déjà ouverts à certaines périodes de l'année.



Les visites en barque du Marais poitevin rencontrent un succès croissant. De nombreux embarcadères ont fait l'objet de travaux d'aménagement ou de restauration ces dernières années, ici à Coulon (PNRMP 2025)

Sur le climat :

¹⁹ Résultats de l'enquête fluxvision : <https://www.vendee-maraispoitevin.com/app/uploads/fontenay-vendee-tourisme/2025/05/Bilan-2024-Flux-Vision.pdf>

Le PNR est l'un des quatre sites retenus en Europe et le seul en France au titre du programme européen LIFE Gouvernance et information sur le climat. Il vise à rassembler les acteurs du territoire pour anticiper l'adaptation au changement climatique. À cet effet, la création d'un observatoire du climat est envisagée, accompagnée d'un travail concerté sur les scénarios possibles d'adaptation à l'horizon 2050. Le projet associe notamment le secteur des mutuelles et assurances, fortement présent à Niort, des chercheurs et des citoyens. Enfin, le choix des essences retenues dans le cadre du plan « Trognes » résulte d'une réflexion prospective sur l'évolution du climat.

4.3 La gouvernance, l'équipe du Grand Site

La gouvernance sera maintenue sous la direction du syndicat mixte du PNR du Marais poitevin, garant de la cohérence interrégionale et de la légitimité technique. Le syndicat a été en partie réorganisé lors de la dernière mandature, à la suite de la mise en place d'une nouvelle présidence et d'une nouvelle direction.

Concernant le Grand Site, celui-ci est désormais animé par le directeur technique²⁰. Il convient de noter qu'il n'existe pas de comité de pilotage spécifique au Grand Site, sa gouvernance politique étant celle du PNR.

4.4 Le suivi du projet et du programme d'actions

Le dossier de candidature présente les enjeux de la période qui s'ouvre et précise, pour chaque action importante, des indicateurs assortis d'une valeur d'objectif. Par exemple, pour les arbres têtards, l'objectif est fixé à 30 000 plantations, contre 21 000 réalisées sur la période passée selon le chiffrage actualisé (le dossier initial mentionnait 18 000²¹). Cette précision démontre à votre commission que ces prévisions sont essentielles pour appréhender la réalité du projet et en percevoir le volontarisme. De telles données devraient être exigées pour les principaux postes de dépense dans chaque dossier de Grand Site.

Parmi les autres objectifs mentionnés, citons notamment :

- **formation et savoir-faire** : 30 sessions de formation aux plantations et à l'émondage ;
- **filière bois** : 100 signataires de la charte populicole (peupliers) ;
- **agriculture et élevage** : 50 franchissements de marais à améliorer ou à aménager, 100 ha de prairies à restaurer, l'accueil de trois nouveaux éleveurs et le maintien de 5 000 ha de prairies contractualisées (MAEC) ;
- **développement local** : dix nouveaux produits labellisés « Valeurs Parc naturel régional » et quatre nouvelles communes labellisées « Territoire Bio Engagé » ;
- **environnement et hydraulique** : 250 km de voies d'eau réhabilitées, l'entrée en vigueur de trois projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) et l'objectif d'obtenir le classement du site en Zone de protection forte (ZPF) au titre de la Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP) ;
- **foncier et transmission** : 120 ha d'acquisitions foncières, l'organisation de huit journées « découverte » pour les élus et de 40 stages de formation pour les professionnels du tourisme.

Pour votre rapporteur, deux éléments de suivi mériteraient d'être précisés et renforcés :

- **l'analyse de la fréquentation** : les données statistiques sur la fréquentation touristique du Grand Site devraient être compilées dans un document spécifique traçant leur évolution temporelle. Ce suivi doit inclure l'offre d'hébergement (nombre de lits et de chambres), les

²⁰ L'organigramme publié page 170 du dossier de candidature indique l'existence au sein de la direction technique d'un poste de chargé de mission Grand Site de France.

²¹ Les chiffres initiaux datant de plus d'un an ont en effet été récemment mis à jour.

taux d'occupation, les résultats des éco-compteurs ainsi qu'une analyse des flux journaliers sur l'année ;

- **la transparence de la gouvernance** : les travaux et comptes rendus du Comité de suivi gagneraient à être mis en ligne et publiés pour assurer la bonne information des partenaires et du grand public.

5. Analyse de la candidature au label

5.1 L'analyse de la satisfaction des critères fixés pour accorder le label à un site

L'article L341-15-1 du code de l'environnement précise les conditions de délivrance du label : « *le label "Grand site de France" peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable* ».

Le règlement d'usage du label complète cet exposé en précisant que « *le label atteste notamment que le gestionnaire* :

- *préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site* ;
- *assure son entretien et sa gestion au quotidien* ;
- *permet un accueil du public dans le respect des qualités patrimoniales du site* ;
- *intègre le développement économique local dans le projet du site* ;
- *veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec le caractère patrimonial du site et les conditions de vie des habitants* ;
- *travaille de façon concertée avec les partenaires du site et de son projet* ».

C'est au regard de ces critères que votre commission doit apprécier la qualité du projet qui vous est présenté. Une des notions inscrites dans l'article précité peut être questionnée, celle relative à la forte fréquentation.

Le dossier démontre sa conformité aux critères d'attribution du label. Avec environ 500 000 visiteurs annuels au cœur du site, le Marais poitevin répond aux deux exigences légales : une grande notoriété et une forte fréquentation. Son image emblématique de « Venise verte » et sa large couverture médiatique assoient durablement sa renommée nationale.

La qualité de la gestion menée par le PNR et ses partenaires est attestée par un bilan positif concernant des travaux de restauration complexes - notamment sur la trame arborée (trognes) et le réseau hydraulique - ainsi que par un taux d'exécution budgétaire très satisfaisant sur la période écoulée.

Le projet et le programme d'actions pour la séquence 2025-2033 sont jugés pertinents. Ils traitent de front les menaces climatiques et les risques de surfréquentation par le biais de solutions ambitieuses et mesurables. L'adéquation de la gouvernance du PNR, qui a prouvé sa capacité à fédérer un territoire interrégional, constitue un atout majeur et une garantie de pérennité.

5.2 La complétude du dossier

Le dossier de renouvellement est extrêmement complet, d'une grande rigueur technique et d'une transparence remarquable. Votre rapporteur tient à souligner l'exhaustivité de ce travail, qui comprend notamment un bilan précis et chiffré des actions entreprises pour chaque année de la période 2018-2024 (pages 168 et 169 du dossier). Un point d'attention doit toutefois être relevé : il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui relève de la politique générale du PNR des actions spécifiquement déployées sur le territoire du Grand Site.

L'engagement du PNR à produire des bilans annuels complets et des rapports d'impact réguliers est une garantie essentielle de transparence et de bonne gouvernance. Par le passé, ces documents ont été produits à l'échelle globale du PNR, ce qui affaiblit la lisibilité des résultats propres aux actions couvertes par le label.

Ces bilans sont pourtant cruciaux pour assurer la redevabilité du PNR envers ses financeurs et pour permettre une réorientation rapide et documentée des moyens face à l'évolution des menaces. Cette pratique permet également de réaffirmer le rôle du Comité de pilotage (COPIL) comme une véritable instance de pilotage stratégique, et non comme une simple chambre de validation.

À l'avenir, il serait souhaitable de disposer des bilans annuels et au sein de ceux-ci de disposer :

- d'une analyse des écarts entre la fréquentation touristique attendue et la fréquentation réelle ;
- de résultats des mesures de régulation mises en place ;
- de l'état d'avancement des grands travaux liés à l'adaptation climatique.

En conséquence, le PNR est invité à présenter systématiquement un volet spécifique dédié au Grand Site dans son rapport annuel.

5.3 Les débats intervenus lors de l'examen du dossier en CDNPS

Les trois commissions départementales concernées ont examiné la candidature au renouvellement du label et ont chacune rendu un avis favorable.

Deux-Sèvres

La commission s'est prononcée le 22 mai 2025 en faveur du projet, à l'unanimité des votants. Les débats ont notamment porté sur :

- les campagnes de réduction des espèces envahissantes ;
- l'extension éventuelle du périmètre du site classé ;
- l'impact de la création attendue de la Réserve naturelle régionale du Galuchet (Niort) ;
- les conséquences de la création annoncée du Parc naturel régional de la Gâtine ;
- la gestion de la place des camping-cars au sein du Grand Site ;
- la dimension culturelle du Marais poitevin.

Vendée

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité le 5 juin 2025. Lors des échanges, les membres ont notamment évoqué :

- le suivi de la qualité de l'eau ;
- la possible extension du Grand Site sur la commune de Marans, en Charente-Maritime ;
- la place du peuplier dans le marais et l'intérêt de son développement économique et paysager ;
- les indicateurs à prendre en compte pour l'appréciation de l'avancée du programme d'actions du label.

Charente-Maritime

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité le 12 juin 2025. Les débats se sont concentrés sur :

- l'appui aux agriculteurs et les aides complémentaires à la PAC ;
- les conditions de transport du bétail par voie d'eau ;
- l'importance cruciale du maintien de l'agriculture et de l'élevage en particulier pour la préservation des paysages.

Par ailleurs, les membres ont interrogé les représentants du PNR et les services de l'État sur plusieurs enjeux transversaux : l'implantation de lotissements dans le périmètre du Grand Site, l'érosion de la biodiversité, la construction de hangars agricoles équipés de panneaux photovoltaïques, le rôle du mécénat dans le financement des actions et, enfin, la gestion du réseau hydraulique.

6. Conclusion

La candidature du Marais poitevin est extrêmement solide, fondée sur une gouvernance efficace. Elle apporte des garanties concernant la gestion future, justifiant le renouvellement du label GSF : la force opérationnelle et la compétence du PNR, l'organisme gestionnaire, ont été confirmées notamment pour la mise en œuvre d'opérations complexes sur un territoire interrégional et interdépartemental.

Il convient de souligner la qualité du travail mené par l'équipe d'animation du Grand Site et par les élus, très impliqués dans un projet fortement porté au niveau local par les services de l'État, dans

chacun des départements et par les deux DREAL comme par les collectivités territoriales qui en ont la responsabilité.

La visite de terrain menée dans le cadre de l'inspection générale du 23 au 26 novembre 2025 a été très utile pour rencontrer les acteurs et comprendre leurs attentes et leurs besoins ainsi que le rôle essentiel joué par le PNR. Elle a également permis de conseiller une actualisation du dossier et de revoir la délibération d'engagement qui ne portait que sur une durée initiale de quatre ans. Une nouvelle délibération est venue formaliser une demande de label pour une durée de huit ans.

Les points positifs du dossier sont :

- son aspect très didactique, très détaillé, permettant une évaluation rigoureuse de ce qui a été entrepris, les indications sur les dépenses réalisées et prévisionnelles ainsi que les objectifs chiffrés associés à chaque principale action ;
- la qualité de la coordination entre le PNR et les services de l'État, en particulier les deux DREAL et les trois DRAC-UDAP ;
- l'efficience du label Grand Site de France, gage de sa légitimité, dans la continuité de la politique des Grands travaux présidentiels (1988-1998), puis de la convention OGS tripartite État, Régions, Départements, notamment dans la recherche des financements spécifiques pour les actions engagées ;
- la pérennisation des deux trames complexes et essentielles ayant présidé à l'argument du classement, c'est-à-dire la trame hydraulique et la trame arborée, au prix d'un effort collectif qui compense le désengagement des propriétaires, à l'exemple de l'opération « marais inaccessible » en prévision ;
- le maintien de l'harmonie du motif paysager en mosaïque : prairies, peupleraies, cultures et « tiers paysage », celui de la dynamique spontanée du milieu, avec un effort considérable de maintien et de reconquête de prairies malgré un contexte national difficile pour l'élevage ;
- l'entretien du réseau viaire et des ouvrages de franchissement existants et la création de pistes cyclables, dans un esprit de sobriété, en complément des actions qualitatives pour les professionnels du tourisme (formation des guides, implication dans les replantations, etc.) ;
- l'encadrement du camping-caravaning dans le site classé, avec un traitement différent entre les terrains dûment autorisés et les pratiques isolées ;
- la résorption de l'affichage publicitaire, des enseignes et pré-enseignes illégales.

Les aspects insuffisants à ce stade sont :

- la surfréquentation touristique : le dossier fait peu mention de la surfréquentation touristique durant plusieurs périodes de l'année, notamment à proximité des embarcadères. Ainsi, des communes comme Coulon, Arçais, le site de La Garette (commune de Sansais), Maillezais et Damvix connaissent des difficultés importantes d'accueil des visiteurs et subissent de fortes tensions liées à la circulation automobile et au stationnement. Dans la mesure où les deux offices de tourisme les plus concernés disposent de l'application flux vision (FVT) d'Orange, il y aurait lieu de solliciter à intervalle régulier (deux à trois ans) une extraction des données correspondant au GSF pour connaître de manière détaillée l'évolution de sa fréquentation ;
- la protection, voire le renforcement de la biodiversité : des outils importants de suivi de la biodiversité sont en place au titre des zones Natura 2000 (directives Habitat et Oiseaux), le renouvellement du label Ramsar obtenu en 2023 ; l'observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin est effectif. Il serait utile de connaître les enseignements tirés des observations

et d'identifier les actions mises en œuvre lorsque les inventaires montrent une diminution sensible de la présence d'espèces patrimoniales pour éviter leur déclin²².

- la qualité paysagère sur l'ensemble du Grand Site : sur les 23 communes du Grand Site, seules trois disposent d'un SPR. Certaines autres peuvent disposer d'un site inscrit ou être en abords d'un monument historique. Dans l'ensemble, la qualité architecturale et paysagère de ces villages ou hameaux, dont les bâtis traditionnels méritent d'être conservés et leurs caractéristiques reprises, se dégrade, notamment par une banalisation architecturale par exemple lors de la construction de lotissements ou par le cumul de petits travaux. L'OAP Grand Site annoncée n'est pas opérationnelle et, compte tenu de son statut (lien de compatibilité dans un PLU et non de conformité), elle n'assurera pas la garantie de protection attendue. Les dispositions des articles L.151-19 et suivants du Code de l'urbanisme ne semblent pas davantage mobilisées pour assurer la qualité paysagère des ensembles urbains du Grand Site. Il y aurait lieu de porter une ambition qualitative renforcée pour ces entités et de travailler sur la constitution d'un SPR multisite ;
- la reconstruction d'éléments d'architecture vernaculaire est insuffisante malgré les documents produits par le PNR. Une meilleure diffusion des prescriptions et recommandations en la matière et leur extension aux villages non couverts par un SPR serait souhaitable comme un travail assimilé à celui que mènent les pays d'art et d'histoire pour sensibiliser mieux les populations à ce patrimoine ;
- Plus globalement, l'insuffisante diffusion des exigences envers le site classé sur la totalité du territoire du Grand Site, et ce malgré l'engagement et les moyens mobilisés par le PNR sur les deux thèmes du paysage et de l'architecture, alors même que le dossier présente une certaine confusion dans les actions relevant du Grand Site avec celles du PNR portant sur les 88 communes qu'ils couvrent²³.

Votre rapporteur propose donc d'accorder le label Grand Site de France pour la période 2025-2033 au Marais poitevin avec un bilan à mi-parcours sur le périmètre proposé par le PNR.

A cela, je vous propose d'ajouter à la décision qui sera prise par la ministre, éclairée par votre avis, plusieurs recommandations :

- **engager la réflexion :**
 - **en vue d'une extension du périmètre du site classé** d'une part, et d'autre part visant à l'extension du Grand Site pour affirmer la cohérence entre les milieux naturels et les villages qui les ponctuent. Dans ce cadre, examiner comment tirer parti du lien entre marais mouillé et marais desséché, tous deux fruits du génie hydraulique ;
 - **en vue de préciser l'avenir des marais communaux**, notamment pour y conforter les activités d'élevage (évolution de leur statut en ENS ou en RNR).
- **renforcer la qualité des paysages et du patrimoine bâti** (en suggérant notamment que les documents d'urbanisme reprennent dans leurs dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme les éléments bâtis ou les paysages à préserver ainsi que les continuités écologiques, en engageant dans les villages ou centres-bourgs un travail de qualification paysagère inspiré ou mené dans le cadre de SPR multi sites) ;
- **mieux appréhender la fréquentation touristique sur le site classé** en évaluant les flux tout au long de l'année, en renforçant les dispositifs de comptages, en les croisant aux données statistiques produites par les opérateurs de téléphonie mobile.

²² Lors des échanges avec votre rapporteur, la direction du Grand Site a mentionné des résultats des comptages d'espèces très encourageants concernant le héron pourpré dont les nids sont passés de 3 à 23 entre 2020 et 2024. Les passages à Loutres d'Europe ont favorisé sa préservation, la restauration de 77 mares aurait eu un effet bénéfique sur les amphibiens. Par ailleurs, les cinq stations de pêche électrique ont permis d'améliorer la connaissance de la population de poissons. Le comptage dans une des conches, située au centre du Marais conduit à constater une augmentation de + 50 % de l'anguille entre 2014 et 2020 (source direction du PNR).

²³ Les pages 104 et suivantes du dossier de candidature indiquent la démarche inspirante du Grand Site pour le PNR. Elles ne lèvent pas l'ambiguïté constatée.

Enfin, je vous propose de bien mentionner dans votre avis que vous statuez sur le dossier initial actualisé par son addendum afin que, lors des étapes suivantes d'évaluation du label, il soit toujours fait référence au document sur lequel vous vous serez prononcés.



Philippe Schmit

Annexe 1 : Bilan du label 2018-2024

Actions déclinées depuis 2018	Réalisations	Maîtrise d'ouvrage	Montant sur 7 ans
ACTIONS FONDAMENTALES DECLINÉES DANS L'ESPRIT DES DEUX MOTIFS DU CLASSEMENT DU SITE (caractère pittoresque et intérêt scientifique)			
Grands travaux de renouvellement de la trame arborée			977 077 €
Diversification de la trame arborée pour palier le vieillissement des frênes et l'arrivée de la chalarose	21 000 arbres plantés dans le cadre de l'appel à projet « Plantons les arbres têtards de demain » 200 propriétaires accompagnés par le PNR, 288 chantiers confiés à des associations d'insertion (recrutement d'un agent dédié) Mise en place d'une filière de production de plants locaux Diversification des financements, mécénat (Fondation du patrimoine, Coopérative Carbone de La Rochelle)	PNRMP	757 077 €
Redynamisation de la filière peuplier	Formations à la plantation et l'émondage des arbres 1 appel à manifestation d'intérêt national (DEFI Peuplier) financé par la banque des territoires Élaboration d'une Charte de bonnes pratiques populicoles Réalisation d'un schéma de desserte pour encadrer l'exploitation forestière Ouverture d'un dispositif d'aide à la plantation de peupliers en alignement par la Nouvelle-Aquitaine (25 000 plants accompagnés par la Région), en complément de celui proposé par le syndicat des propriétaires Accompagnement par le PNR de 96 propriétaires (recrutement d'un agent dédié)	PNRMP	150 000 €
Plantations de haie	14,9 km de haie plantées (avec animation)	PNRMP	70 000 €
Soutien à l'élevage et aux pratiques favorables à la préservation du site			
Restauration des prairies naturelles	243 ha de prairies restaurées suite à la conversion de parcelles en déprise et de culture (base 11 683 hectares de marais mouillés et fonds de vallées humides du site classé (dont cultures 1 802 hectares / prairies 5 734 hectares - RPG 2024) / plus de 80 % de la zone humide du site classé est en en milieux naturels (prairies, boisements, milieux aquatiques...)) Réalisation d'aménagements pastoraux : 31 km de clôtures, 5 parcs de contention, 113 ponceaux et busages, 5 systèmes d'abreuvement	PNRMP	1 052 841 €
Accompagnement des éleveurs dans le marais uniquement accessible par bateau	150 ha desservis par le chaland bœtaillère du PNR au départ de l'ancienne scierie acquise et restaurée par le PNR avec l'accompagnement du technicien du PNR 7 éleveurs accompagnés par le PNR pour l'utilisation du chaland bœtaillère	PNRMP	
Déploiement des Mesures agro-environnementales et climatiques	5 280 ha de prairies contractualisées en MAEC, avec animation du PNR en partenariat avec l'EPMP et les Chambres d'agriculture Animation d'un réseau de 23 producteurs locaux marqués « Valeurs Parc naturel régional » 4 communes labellisées « Territoire Bio Engagé »	EPMP, PNRMP	7 500 000 €
Mise en valeur du patrimoine hydraulique			
Entretien des voies d'eau	Plus de 250 km de voies d'eau restaurées collectivement Des programmes de lutte contre les espèces envahissantes (jussie, ragondin...)	IIBSN, syndicats mixtes gémaisiens	1 250 000 €
Restauration des ouvrages hydrauliques	7 barrages et 7 écluses restaurés par l'IIBSN Des ouvrages restaurés par les syndicats mixtes gémaisiens et les associations syndicales	syndicats de marais, PNRMP	4 000 000 €
Articulation des enjeux paysagers et de préservation du patrimoine naturel			
Animation du site Natura 2000	Révision du DOCOB Natura 2000 et obtention du label Ramsar Études d'incidences, chartes, contrats Réalisation de suivis biologiques dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin	PNRMP	810 890 €
Programmes d'acquisition à des fins de protection des milieux naturels et des paysages	120 hectares acquis par les Conservatoires d'espaces naturels 1 nouvel Espace naturel sensible (ENS) créé par les Départements (6 au total) Engagement d'un projet de Réserve naturelle régionale sur le site des marais de Galuchet (152 ha) à Niort / approuvé en 2025	CEN, Départements, communes	500 000 €
Animation de la politique de gestion de l'eau pour adapter les niveaux d'eau à la biodiversité et aux usages	14 règlements d'eau et 6 contrats de marais entrés en application ou engagés dans le site classé 12 769 ha du site classé couverts l'un de ces dispositifs, soit la totalité de la zone humide en site classé Aménagements de roselières, mares, zones de rejet végétalisées	EPMP	350 000 €
Action et animation en faveur des milieux naturels et du maintien des continuités écologiques	Inventaire des tourbières Suivi des poissons migrateurs et cartographie des zones de reproduction potentielles (frayères) Aménagements de passages à loutre	PNRMP	146 773 €

Renforcement des actions de mise en valeur du cadre de vie dans les villages		2 858 365 €
Prise en compte des enjeux urbains, paysagers et environnementaux dans les documents d'urbanisme	<p>18 avis émis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) en tant que Personne Publique Associée</p> <p>Élaboration d'un inventaire des formes urbaines et architecturale identitaire du Marais poitevin intégré au PLUID de l'agglomération du niortais avec OAP patrimoniale pour les villages-rues</p> <p>Identification des zones humides, des coupures vertes et des corridors écologiques</p> <p>Protection du patrimoine bâti (SPR Arçais, Coulon, Niort)</p> <p>Animation de la stratégie climat énergie territoriale</p>	Collectivités, PNRMP 101 135 €
Élaboration d'une stratégie énergétique territoriale concertée	<p>Validation d'un schéma éolien pour préserver les espaces paysagers et environnementaux les plus remarquables / instruction de trois projets dans le Grand Site de France avec avis défavorables et un en bordure du Grand Site avec avis défavorable objet d'un recours par le promoteur contesté par le PNR (toujours en cours de procédure)</p> <p>Encadrement du solaire, géothermie, méthanisation</p> <p>Élaboration de la candidature LIFE Maraisilience "gouvernance climat"</p>	PNRMP 375 069 €
Résorption de la publicité illégale	<p>Mise en œuvre opérationnelle de la loi sur les publicités, enseignes et pré-enseignes</p> <p>Réalisation d'un guide des bonnes pratiques « publicité et signalisation » et d'une charte de signalétique</p> <p>Élaboration d'un guide architectural, urbain et paysager</p> <p>Concours photo « Ma maison dans le Marais poitevin »</p>	Etat, communes, PNRMP 137 500 €
Mise en œuvre d'un plan en faveur de l'architecture	<p>Appel à projets « Osez un architecte pour habiter le Marais poitevin »</p> <p>Balades-découvertes architecturales</p> <p>Partenariat avec les écoles nationales d'architecture et du paysage</p> <p>Convention avec les 3 CAUE</p>	PNRMP 394 661 €
Requalification et mise en valeur des villages	<p>Accompagnement et encadrement des projets en site classé (« guichet unique »)</p> <p>Réhabilitation du patrimoine identitaire (passerelles, ports, laiteries...)</p> <p>Etudes paysagères et travaux d'amélioration du cadre de vie (entrées, traversées et cœur de bourg)</p>	PNRMP, Etat, communes 1 850 000 €
Amélioration et diversification de la découverte du Grand Site de France		3 501 572 €
Implication des acteurs du tourisme	<p>Animation d'un réseau de 29 prestataires touristiques marqués « Valeurs parc naturel régional »</p> <p>accompagnement des professionnels du tourisme dans leur démarche de qualité (base : 23 hôtels (879 chambres), 13 campings (867 emplacements), 1 village vacances (40 hébergements / 165 lits), 2 résidences de tourisme (330 lits), 72 chambres d'hôtes (336 lits), 316 meublés de tourisme (1 198 lits), 196 restaurants, 10 aires de camping-cars (279 emplacements) requalifiées dans les villages (hors site classé), 17 loueurs de barque, 18 loueurs de canoe, 20 loueurs de vélo, 4 loueurs de bateaux à passagers ou habitables, 6 centres équestres, 2 sites de promenade en île bâtie (Baudets du Poitou) / 2 328 résidences secondaires.</p> <p>9 prestataires (embarcadères et loueuse de cycles) engagés dans le programme de plantation des arbres têtards</p> <p>Entretien du balisage nautique 350 kilomètres de voies d'eau au départ des villages excluant les zones de quiétude environnementale</p>	PNRMP 290 816 €
Confortement des mobilités douces	<p>Confortement des itinéraires cyclables et pédestres (Vélo Francette, Vélodyssée, Vélidéale et boucles locales) et mise en place de navettes bus gratuites Niort Marais poitevin "la maraîchine" et de connections depuis la gare de la Rochelle) + offre "escapade nature sans voiture depuis la gare de Niort + gare multimodale à Mauzé sur le Mignon</p> <p>Valorisation patrimoniale de la Sèvre niortaise et de ses affluents (installation de pontons, restauration des écluses et barrages, construction de 2 bateaux habitables électriques)</p> <p>mise en place d'une navette hippomobile transport scolaire Bouillé Courdault</p>	Collectivités, PNRMP, IBSN 3 166 355 €
Élargissement de la démarche Grand Site de France à l'ensemble du Parc	<p>Publication d'un guide ornithologique pour les sites de la façade littorale</p> <p>Conseils architecturaux et paysagers pour la suppression d'aménagements, le recul des parkings, les itinéraires doux, la renaturation...</p>	PNRMP 44 401 €
Participation citoyenne, partage et transmission des caractéristiques et des valeurs du Grand Site de France		446 716 €
Accompagnement des acteurs locaux à la compréhension du Marais poitevin et de ses enjeux	<p>1500 élèves sensibilisés dans le cadre de l'appel à projet « à la découverte du Marais poitevin »</p> <p>19 stages bénéficiant à 435 guides-bateliers</p> <p>3 journées découvertes réunissant en moyenne 80 élus</p>	
Mise en valeur des sites patrimoniaux	<p>Élaboration d'un programme de valorisation pédagogique du nœud hydraulique de Bazoin sur la base d'une étude historique patrimoniale et anthropologique</p> <p>Accompagnement d'un projet de sentier à Maillezais</p> <p>Conception d'un circuit de découverte à Frontenay-Rohan et à Magné</p>	PNRMP 446 716 €
Renforcement des outils de médiation	<p>Brochure « Le Marais poitevin au fil de l'eau »</p> <p>Expositions nature à la Maison du Marais poitevin</p> <p>Livre/exposition « Robin et Tom dans le Marais poitevin »</p> <p>Spectacle « Le Tarot des Territoires » (5 représentations)</p> <p>Spectacle en déambulation pédestre dans les villages : « Marais Tour Bus »</p>	
Frais généraux et encadrement		768 436 €
TOTAL		24 235 074 €

Annexe 2 : Tableau synthétique du programme d'actions pour la période 2025-2033

Actions déclinées	Indicateurs	Maîtrise d'ouvrage	Budget sur 8 ans
ACTIONS FONDAMENTALES DÉCLINÉES DANS L'ESPRIT DES DEUX MOTIFS DU CLASSEMENT DU SITE (caractère pittoresque et intérêt scientifique)			
Accompagner l'évolution de la trame arborée (arbres têtards, peupliers, haies)	3 064 000 €		
Poursuivre la dynamique de plantation des arbres têtards et des haies	Nombre d'arbres "têtards" plantés (objectif: 30 000, soit 150 km d'alignements) sur la base de diversification des essences alternatives aux frênes Plantations de 15 km de haies	PNRMP	1 184 000 €
Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire pour entretenir les arbres têtards	Nombre de chantiers accompagnés par le PNR et les associations d'insertion Nombre de formations plantation et émondage (objectif: 30)	PNRMP, État	100 000 €
Poursuivre l'animation du dispositif peupliers en Nouvelle-Aquitaine et le déployer dans les Pays de la Loire	Soutien au réseau des propriétaires en faveur de la bourse au bûcheronnage Nombre de peupliers en alignement plantées (objectif 30 000)	Propriétaires, PNRMP	180 000 €
Réaliser des travaux de desserte forestière	Nombre de propriétaires accompagnés	Syndicats de desserte, communes	1 500 000 €
Encourager des pratiques vertueuses d'exploitation du bois	Réhabilitation des chemins, ponts, passerelles, aires de stockage... Nombre de signataires de la Charte populaire (objectif: 100)	PNRMP, État, communes	80 000 €
Reconnaitre les « trains de bois flottants » comme patrimoine immatériel de l'humanité	Déploiement de mesures encadrant l'activité forestière Accompagnement financier (entretien du matériel...)	PNRMP	20 000 €
Valorisation de la dimension culturelle de la pratique			
Maintenir des prairies, soutenir l'élevage et les activités agricoles favorables à la préservation du site classé			9 950 000 €
Faciliter l'exploitation des prairies	Amélioration des dessertes, aménagements pastoraux (objectif: 50 franchissements)	PNRMP	1 200 000 €
Renforcer les moyens de gestion et d'entretien du marais inaccessible par voie de terre	Surface de prairies restaurées (objectif 100 ha) Budget dédié à l'entretien	PNRMP, CEN, syndicats de marais, IIBSN	250 000 €
Accompagner les systèmes d'exploitation agricole	Implication de nouveaux éleveurs (objectif: 3) Surface de prairies contractualisée MAEC (objectif: 5 000 ha)	État, exploitations agricoles, communes, PNRMP, Chambres d'agriculture	8 500 000 €
Nouveaux produits marqués « Valeurs Parc Naturel régional » (objectif: 10)			
Nouvelles communes labellisées « Territoire Bio Engagé » (objectif: 4)			
Restaurer et entretenir le patrimoine hydraulique			2 500 000 €
Poursuivre les moyens dédiés à l'entretien des réseaux et la rénovation des ouvrages hydrauliques	Linéaire de voies d'eau réhabilité (objectif: 250 km) Nombre d'ouvrages restaurés	IIBSN, syndicats de marais, syndicats mixtes, EPMP, PNRMP	2 500 000 €
Renforcer la stratégie collective en faveur de la préservation de la ressource en eau			1 250 000 €
Faciliter la compréhension des actions et des acteurs engagés dans la gestion de l'eau	Animation de temps de sensibilisation Edition d'un document partagé sur les acteurs de l'eau et les actions menées	PNRMP	50 000 €
Améliorer la gouvernance de l'eau et partager la connaissance	Suivi des sources	EPMP	500 000 €
Finaliser les PGTE (projets de territoire pour la gestion de l'eau)	Amélioration de la métrologie du fonctionnement hydraulique du Marais poitevin et des nappes Création d'un observatoire de l'eau sur la base des données du SIEMP (système d'information de l'eau du Marais poitevin)	Syndicats mixtes	700 000 €

Conserver la mosaïque de paysages et de milieux naturels			1 360 000 €
Conforter la connaissance des milieux naturels et le suivi des espèces remarquables	Nombre des acteurs impliqués et de données produites dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel Évolution de la population des espèces emblématiques (anguilles...) et suivi des espèces cibles associées aux milieux naturels humides et des plaines de bordure du Grand Site de France (dans le cadre de l'Observatoire du patrimoine naturel)	PNRMP	640 000 €
Décliner la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP)	Reconnaissance du site classé en ZPF (zone de protection forte)	État, PNRMP	10 000 €
Renforcer la stratégie foncière collective en faveur des milieux naturels	Surface des acquisitions foncières (objectif 120 ha)	CEN, Départements, Safer, PNRMP	500 000 €
Mettre en œuvre une politique ORE (obligations réelles environnementales)	Surface engagée en ORE, animations	PNRMP	10 000 €
Poursuivre les actions de génie écologique	Poursuite ou engagement de programmes de gestion à visée conservatoire (animation et travaux)	PNRMP	200 000 €
Accompagner les élus et les habitants dans leur projet pour favoriser un cadre de vie durable et résilient			4 330 000 €
Accompagner les communes pour faciliter la mise en œuvre d'opérations d'amélioration du cadre de vie	Travaux d'amélioration et de requalification des espaces publics	Communes	2 000 000 €
Encourager et coordonner les documents de planification et d'urbanisme de qualité	Avis émis par le PNR en tant que Personne Publique Associée Intégration des enjeux climatiques, environnementaux et paysagers par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme		
Poursuivre la mise en œuvre de la loi sur les publicités, enseignes et pré-enseignes	Actualisation réglementaire et diffusion du guide « publicité et signalisation »	PNRMP	650 000 €
Contribuer à l'intégration environnementale et paysagère des projets publics et privés	Conseils architecturaux et paysagers, notamment pour les projets de construction/rénovation de bâtiment agricoles Édition du guide des plantes, fiches clôtures...		
Identifier et protéger le patrimoine bâti vernaculaire	Finalisation de l'Inventaire du patrimoine culturel et valorisation de l'étude Opérations de sensibilisation (balades architecturales...) Financement de projets de rénovation	État, Régions, Fondation du patrimoine, PNRMP	100 000 €
Soutenir l'usage des écomatériaux et les filières biosourcées (animation)	Nombre d'élus/techniciens des EPCI, professionnels du bâtiment, artisans, habitants sensibilisés aux écomatériaux Nombre de projets publics utilisant les écomatériaux	PNRMP	80 000 €
Positionner le Marais poitevin comme territoire de référence et d'expérimentation pour l'adaptation au changement climatique (Life Maraisilience)	Nombre de données collectées et d'acteurs contributeurs Nombre d'habitants et de partenaires impliqués	PNRMP, Université La Rochelle, EPCI, syndicats géomapiens, groupement mutualiste	1 500 000 €
Encourager les professionnels et les acteurs publics dans leur projet écotouristique			3 580 000 €
Favoriser un tourisme responsable et immersif	Valorisation des itinérances douces (vélo, dont requalification ancienne voie ferrée Niort-Fontenay le Comte) et des transports en commun depuis les gares Développement d'une offre de séjours « décarbonés » Amélioration des sites de visites et des pôles d'accueil, dont Maison du Marais poitevin	PNRMP, offices de tourisme, Départements	3 500 000 €
Amplifier l'implication des acteurs du tourisme dans les projets paysagers, environnementaux et patrimoniaux	Valorisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (formations, promotion, nouveaux référentiels...) Contribution des acteurs du tourisme aux projets de plantation avec la Fondation du patrimoine et la Coopérative Carbone	PNRMP	80 000 €
Favoriser une culture commune			988 000 €
Approfondir et diffuser les connaissances sur les enjeux stratégiques liés au site classé et au Grand Site de France	Nombre de journées découvertes pour les élus (objectif: 8) Nombre de stages de formation pour les professionnels du tourisme (embarcadères, personnel des offices de tourisme...) (objectif: 40) Nombre de projets scolaires accompagnés		
Renforcer la médiation auprès des habitants	Nombre de manifestations culturelles organisées (animations, spectacles, conférences...) Nombre de sentiers de découverte créés dans les villages Nombre de supports pédagogiques produits et diffusés (fiches nature...)	PNRMP	988 000 €
Mettre en œuvre une gouvernance partagée, impliquant davantage les habitants	Nombre d'habitants participant aux projets du PNR (Atlas de la Biodiversité, Life Gouvernance sur le climat...) Constitution d'un réseau d'acteurs locaux ("ambassadeurs") à l'échelle du Grand Site de France		
Frais généraux et encadrement			1 388 000 €
TOTAL			28 410 000 €

Annexe 3 : Enjeux et réalisations en quelques photos



Maisons vernaculaires à Arçay, si les habitations sont dans la partie haute, les parties basses étaient utilisés pour du stockage, les propriétés ont un accès direct sur le marais et une barque pour le parcourir (Ph.S novembre 2025).

Secteur de La Garette, restauration d'ouvrage de franchissement et réaménagement de l'embarcadère ont été au programme du GSF et réalisés (Ph.S novembre 2025).



Embarcadère de la Venise verte situé sur la commune du Mazeau. Il a fait l'objet d'un réaménagement dans le cadre du GSF (Ph.S novembre 2025).



Intervention de curage des conches, ces canaux de petites dimensions propres au Marais poitevin (Ph.S novembre 2025).



Dans le Marais poitevin, le risque lié à l'embroussaillement de parcelles (Ph.S novembre 2025).



Abbaye Saint-Pierre de Maillezais, propriété du Conseil départemental de Vendée. Elle constitue un site important pour le patrimoine ; il faut l'objet d'une forte attractivité touristique (Ph.S novembre 2025).



Vue depuis l'Abbaye Saint-Pierre de Maillezais sur le paysage bocager du Marais poitevin vendée (Ph.S novembre 2025).



Embarcadère restauré à Maillezais (Ph.S novembre 2025).



Barge métallique conçue dans le cadre du programme du GSF afin que les éleveurs puissent amener pour la période d'avril à octobre leurs bovins sur les parcelles restaurées en prairies (PNRMP 2025).



Le nœud hydraulique de Bazoin, confluence des réseaux située sur les communes de La Ronde en Charente-Maritime, Maillé et Damvix en Vendée (Ph.S novembre 2025).



L'importance du travail de mémoire entrepris par les bateliers qui durant les visites du marais expliquent aux visiteurs l'histoire, présentent la faune et les végétaux et exposent la complexité de la gestion des niveaux de l'eau (Ph.S novembre 2025).



Reconstitution de haies de peupliers autrefois très nombreux dans le marais et décimés notamment lors de la tempête de 1999 et développement de sa filière (Ph.S novembre 2025).

Annexe 4 : Programme de la visite sur place du 23 au 26 novembre 2025

Dimanche 23/11 : accueil de M. Philippe Schmit, inspecteur général, par le PNR gestionnaire du GSF (Pascal Duforestel, président et Sandrine Guihénéuf, directrice) en gare de Niort à 17h31.

Visite de Port Boinot à Niort, ancienne friche réhabilitée avec reconquête de la Sèvre niortaise

Diner à Niort avec Thibault Hébrard, adjoint au maire : échange sur le périmètre resserré du GSF, SPR, articulation avec la RNR du marais de Galuchet et des boucles de la Sèvre niortaise.

Lundi 24/11 :

- 9h au siège du Parc : accueil en présence de Simon Fetet, Préfet des Deux-Sèvres, des services de l'Etat (SGAR Nouvelle-Aquitaine, Stéphane Magri, Dreal Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire et DDT 79, autres services en cours de calage Etat), Pascal Duforestel, président du PNR, Sandrine Guihénéuf, directrice et Dominique Giret, directeur technique : présentation du territoire, des enjeux, du bilan 2018-2024 et du plan de gestion 2025-2033, échanges.

- fin de matinée : visite de Coulon, requalification des espaces publics patrimoniaux, gestion des flux, Maison du Marais poitevin et ancienne laiterie réhabilitée par le PNR en présence de Mme Anne-Sophie Guichet, maire, présidente de la Maison du Marais poitevin, conseillère départementale des Deux-Sèvres et déléguée de l'agglomération niortaise.

Déjeuner dans une maison maraichine réhabilitée avec le concours de la fondation du patrimoine.

- A partir de 14h30 : visites des communes deux-séviennes

Arçais avec Philippe Leyssene, maire, président du syndicat des marais mouillés 79 et agriculteur Le Vanneau Irleau et avec Nadia Jauzelon, maire

Enjeux : restauration des ports, quais, cales, Site Patrimonial Remarquable, entretien du marais, médiation, implication des habitants.

- 17h30 : visite du noeud hydraulique de Bazoin (communes de La Ronde en Charente-Maritime, Maillé et Damvix en Vendée).

Journée en présence des deux Dreal Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire

Dîner avec Pascal Duforestel, Sandrine Guihénéuf, et Dominique Giret, et les deux DREAL

Mardi 25/11 :

- 9h : visite des communes vendéennes avec la DREAL Pays de Loire :

le Mazeau (enjeux restauration de prairies et du village) avec Bernard Bordet, maire et Jérémy Caquineau, embarcadère de la Venise Verte engagé dans la valorisation écotouristique et nos plantations, tour de barque (trame arborée et hydraulique)

11h : Maillezais avec visite de l'Abbaye en présence du Département de la Vendée (désignation en cours), de Mme Annie Rineau, maire et VP de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autize

- déjeuner avec François Geay, directeur de l'Etablissement Public du Marais poitevin (enjeux gestion de l'eau/agriculture/biodiversité)

- 14h30 : échange avec Séverine Vachon, VP du PNR en charge de l'environnement, du Département des Deux-Sèvres et de l'agglomération niortaise, Présidente de l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise : enjeux patrimoine hydraulique, entretien des voies d'eau.

15h30 : rencontre avec les acteurs de l'entretien du marais par bateau à l'ancienne scierie de la Garette réhabilitée en port technique (site inaccessible par voie de terre) : éleveur, Nature solidaire, visite du train de bois flottant avec Jonathan Perraut, exploitant forestier.

- dîner avec Sandrine Guihénéuf, directrice et Dominique Giret, directeur technique

Mercredi 26/11 :

9h/10h : échanges avec les deux DREAL au siège du Parc suivis de visites complémentaires avant le TGV de 14h29 à Niort.